

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REPRESENTATION DE GRANDANGOULEME
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS
DOSSIER N°2100092

Direction Ressources - Conseil
juridique
N° 2021-D- 24

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême,
- Vu, la requête enregistrée le 14 janvier 2021 auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le cadre du dossier 2100092,

DECIDE

Article 1^{er} – De mandater Maître Stéphanie JUFFROY à effet de représenter et de défendre les intérêts de GrandAngoulême devant le tribunal administratif de Poitiers dans le cadre du dossier n°2100092.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget principal – article 6227.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 janvier 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27/01/2021**
Publié ou notifié,
Le **27/01/2021**